

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures,  
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 49  
présents : 32  
procurations : 11  
votants : 43

Date de convocation :  
29 octobre 2024

**PRESENTS** : A. RIESEN, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, T. ROSAY, V. LECAQUE, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

**REPRESENTES** : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GENOUD par Nicolas LAKS, C. CACOUAULT par P-J. CRASTES, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, J. CHEVALIER par J. BOUCHET, L. CHEVALIER par S. RODRIGUEZ, F. de VIRY par M. SECRET, J. LAVOREL par C. VINCENT, F. GUILLET par F. BENOIT

**SUPPLEEE** : A. CUZIN par T. ROSAY

**EXCUSEE** : M-N. BOURQUIN

**ABSENTS** : S. BEN OTHMANE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU

Secrétaire de séance : Madame Véronique LECAUCHOIS

**Délibération n° c\_20241104\_fin\_113**

**7.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE ZAC DE CERVONNEX**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4<sup>ème</sup> Vice-Président,*

Le compte administratif 2023 du budget annexe ZAC de Cervonnex a été arrêté par le Conseil communautaire du 24 juin 2024, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Fonctionnement	
TOTAL DEPENSES FCT	-
TOTAL RECETTES FCT	-
Solde Fonctionnement sans résultat	-
Reprise résultat N-1	

Excédent de Fonctionnement	-
<b>Investissement</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>720 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>180 328,68 €</b>
<b>Solde Investissement sans RAR</b>	<b>- 539 671,32 €</b>
Reprise résultat N-1	1 623 273,17 €
<b>Solde Investissement avec Résultat</b>	<b>1 083 601,85 €</b>
<b>Solde RAR</b>	-
<b>Excédent d'Investissement</b>	<b>1 083 601,85 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>1 083 601,85 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;

Vu la délibération n° 20240624\_cc\_fin\_69 du Conseil communautaire du 24 juin 2024 portant arrêt du compte administratif 2023 – Budget annexe ZAC de Cervonnex ;

### DELIBERE

**Article 1 : reporte :**

- Le résultat excédentaire d'investissement soit 1 083 601,85 € en recettes d'investissement au compte 001.

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43

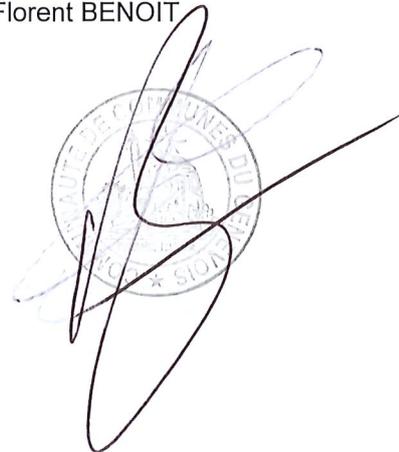
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,  
Véronique LECAUCHOIS



Le Président,  
Florent BENOIT



Le Président certifie exécutoire cette délibération :

Télétransmise en Préfecture le 14/11/2024

Publiée électroniquement le 14/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.